

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

n° 02.071

L'An Deux Mille Deux, le 22 mai à 18 h 30 le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire.

DATE DE CONVOCATION

DATE D'AFFICHAGE

6 MAI 2002

6 MAI 2002

ETAIENT PRESENTS : M. MOST, Maire, M. LE GUEUT, Mmes GEOFFROY, LECOMTE, MM. BOISNARD, BOURGEOIS, CHABANEAU, DENIS, Adjoints,

Mmes BARRAUD-DUCHERON, BRAULT, MM. BUJARD, CAU, COASSIN, Mmes COURTIN, CROUE, DACOSTA, DOUMECQ, DURAND, M. FAVRE, Mme GRAMMATICO, M. GUIARD, Mme JOLY, MM. LIBOUBAN, MERLE, Mme PELTIER, MM. POTENNEC, RAYMOND, SIMONNET, Melle TURPIN, Conseillers

ETAIENT REPRESENTES : M. HUGENDOBLER représenté par M. LE GUEUT
Mme MONTRON représentée par Mme LECOMTE
Melle ISENDICK représentée par Mme GEOFFROY
Melle LABEYRIE représentée par M. MOST

ABSENTS-EXCUSES : NEANT

Nombre de Conseillers
en exercice : 33
Nombre de Présents : 29
Nombre de Votants : 33

M. CAU a été élu Secrétaire de séance.

OBJET : CONVENTION ENTRE LA REGION POITOU-CHARENTES ET LA VILLE DE ROYAN POUR LA CONDUITE D'OPERATION DES LYCEES DE ROYAN

VOTE : UNANIMITE

Par délibération en date du 25 juin 1998, la Ville de ROYAN a approuvé la convention "assistance et de conseil au maître d'ouvrage" n°98/RPC-F n°214 avec la REGION concernant la conduite d'opération pour les travaux réalisés dans les Lycées de ROYAN. La Région a demandé que soit signé un avenant à cette convention portant la date d'effet de celle-ci du 1er janvier 1997 au 1er janvier 1998.

En conséquence, Monsieur le Rapporteur propose à l'Assemblée Municipale d'approuver le projet de modification de la convention joint en annexe.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- OUI l'exposé du RAPPORTEUR,
- VU la convention approuvée le 25 juin 1998 entre la Ville de ROYAN et la REGION POITOU-CHARENTES concernant la conduite d'opération pour les travaux réalisés dans les Lycées de ROYAN,
- VU le projet de modification de la convention par avenant proposé en annexe par la REGION
- APRES en avoir délibéré,

D E C I D E

- d'approuver le projet de modification de la convention entre la Ville de ROYAN et la REGION POITOU-CHARENTES concernant la conduite des travaux réalisés dans les Lycées de ROYAN.

- d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation à conclure et signer l'avenant à la convention à intervenir entre la Région POITOU-CHARENTES et la Ville de ROYAN pour "l'assistance et conseil au maître d'ouvrage" concernant les Lycées de Royan.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

**Pour le Maire,
Le Premier Adjoint,
H. LE GUEUT**

**Certifié Exécutoire
Compte-tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 27 mai 2002
Certifié Conforme
Mairie de Royan
Par délégation du Maire,
Le Directeur Général Adjoint des
Services,**

H. THOMAS